

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

---

21 AVRIL 2009

---

PROPOSITION DE DÉCRET

RÉGLANT LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE ET DE SUBVENTIONNEMENT  
D'UNE INSTANCE D'AUTORÉGULATION DE LA DÉONTOLOGIE  
JOURNALISTIQUE(1)

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

---

(1) Voir Doc. n°707 (2008-2009) n°1

## TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par M. Léon Walry, M. Jean-Paul Procureur, M. Philippe Fontaine et M. Marcel Cheron	3
2	Amendement n°2 déposé par M. Léon Walry, M. Jean-Paul Procureur, M. Philippe Fontaine et M. Marcel Cheron	3
3	Amendement n°3 déposé par M. Léon Walry, M. Jean-Paul Procureur, M. Philippe Fontaine et M. Marcel Cheron	3
4	Amendement n°4 déposé par M. Léon Walry, M. Jean-Paul Procureur, M. Philippe Fontaine et M. Marcel Cheron	3
5	Amendement n°5 déposé par M. Léon Walry, M. Jean-Paul Procureur, M. Philippe Fontaine et M. Marcel Cheron	3

**1 Amendement n°1 déposé par M. Léon Walry, M. Jean-Paul Procureur, M. Philippe Fontaine et M. Marcel Chevron**

**Article 6**

Remplacer l'article 6 par l'article suivant :

« Article 6

A l'article 1er du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels, il est inséré :

-a) un « 12°bis » ainsi rédigé : « 12°bis. CDJ : le Conseil de déontologie journalistique, créé au sein de l'IADJ ; » ;

-b) un « 22°bis » ainsi rédigé : « 22°bis. IADJ : l'Instance d'autorégulation de la déontologie journalistique en Communauté française ; » .

*Justification*

Amendement technique tenant compte de l'adoption du décret portant ratification de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant coordination du décret sur les services de médias audiovisuels.

**2 Amendement n°2 déposé par M. Léon Walry, M. Jean-Paul Procureur, M. Philippe Fontaine et M. Marcel Chevron**

**Article 7**

Remplacer l'article 7 par l'article suivant :

« Article 7

A l'article 36, §1er, du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels, il est ajouté un « 4°bis », ainsi rédigé : « 4°bis. s'il diffuse de l'information, être membre de l'IADJ ; » .

*Justification*

Amendement technique tenant compte de l'adoption du décret portant ratification de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant coordination du décret sur les services de médias audiovisuels.

**3 Amendement n°3 déposé par M. Léon Walry, M. Jean-Paul Procureur, M. Philippe Fontaine et M. Marcel Chevron**

**Article 8**

Remplacer l'article 8 par l'article suivant :

« Article 8

A l'article 67, §1er, du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels, il est ajouté un « 9°bis » ainsi rédigé : « 9°bis. être membre de l'IADJ ; » .

*Justification*

Amendement technique tenant compte de l'adoption du décret portant ratification de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant coordination du décret sur les services de médias audiovisuels.

**4 Amendement n°4 déposé par M. Léon Walry, M. Jean-Paul Procureur, M. Philippe Fontaine et M. Marcel Chevron**

**Article 9**

A l'article 9, remplacer :

— les mots « du 27 février 2003 » par les mots « coordonné » ;

— la numérotation 133bis par la numérotation « 136bis » .

*Justification*

Amendement technique tenant compte de l'adoption du décret portant ratification de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant coordination du décret sur les services de médias audiovisuels.

**5 Amendement n°5 déposé par M. Léon Walry, M. Jean-Paul Procureur, M. Philippe Fontaine et M. Marcel Chevron**

**Article 3**

A l'article 3, alinéa 3, 1er et 2ème tirets : remplacer respectivement les chiffres «80» et «20 » par

« 85 » et « 15 ».

*Justification*

Adaptation aux règles en vigueur dans le secteur culturel.